

Règlement du concours photographique

Organisateurs

Le concours photo local est organisé par l'association Compostri.

Forme et nature

Le concours est ouvert uniquement à la photographie numérique. Les photos doivent être de bonnes qualités. Les scans de photographies papiers ne sont pas acceptés.

Candidats

Le concours est ouvert à tous les adhérents de sites de compostage partagé de Nantes Métropole et de la Carene. La participation peut se faire individuellement ou par groupe. Les salariés de Compostri ainsi que les membres du conseil d'administration peuvent également participer s'ils sont adhérents d'un site de compostage partagé.

Modalités de participation

Pour être validée, la participation requiert le dépôt par mail à **margot.buon@compostri.fr** d'un dossier d'inscription complet ainsi que des photographies avant le 15/06 minuit.

Une seule photo par catégorie sera acceptée avec la possibilité de participer à plusieurs catégories.

Catégories

1. Un moment drôle ?

Faites-nous rire autour de votre composteur ! Déguisements, poses rigolotes, grimaces hilarantes ... Soyez créatifs !

2. Mais quelle ambiance !

Montrez-nous la dynamique sociale autour de votre composteur : apéro, moment convivial, moments de joie et de partage.

3. Le petit truc en plus ?

Mettez en avant le petit truc (ou les gros trucs!) en plus de votre site de compostage : jardin, potager, récupérateur de pluie, éolienne, machine à barbe à papa... Mettez-nous en plein la vue !

La date de clôture des inscriptions est fixée au 15 juin 2022 minuit.

Processus de sélection

Un jury, composé de deux salariées de Compostri ainsi que de deux membres du conseil d'administration de Compostri, déterminera la photo gagnante par catégorie en fonction des critères suivants :

1. Le respect de la catégorie
2. La qualité de la photographie
3. L'aspect visuel de la photographie
4. L'originalité de la photographie

Résultats

Les résultats seront annoncés le 15 juillet 2022 sur notre site Internet, sur notre page Facebook et sur la newsletter du mois d'août 2022.

Prix

Le gagnant ou les gagnants (groupe) recevront toute notre estime ainsi que des plants de fruits, de légumes, de fleurs ou d'aromates (en fonction des plants disponibles).

Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement. Conformément à la loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Autorisations et responsabilités

Compostri ne saurait être rendu responsable des retards et des pertes d'envois. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.

Les participants autorisent, pour une durée indéterminée, Compostri à utiliser librement les photographies qui lui auront été adressées pour publication, reproduction et représentation

sur différentes formes de supports écrits, électroniques ou audiovisuelles.

Les participants garantissent que les personnes figurant sur les photos ont donné leur accord pour l'utilisation et la diffusion de leur image.

Les œuvres sont exclusivement utilisées à des fins culturelles et tout usage commercial est exclu. Ces utilisations ne peuvent donner lieu à un versement de droit d'auteur dans le cadre des conditions définies dans le règlement du concours.

Dans le cadre de l'application de son droit moral, le.s candidat.s peut demander à tout moment le retrait d'utilisation de son œuvre.

Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des participants à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Signature :